

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 4^e jour du mois de février de l'an 2019, à 19 h 30, à la **salle du conseil** située au **396, Monseigneur-L'Heureux, à Wotton**, à laquelle sont présents :

Présences : M. Jocelyn Dion, maire
M. Ghislain Drouin, conseiller
M. Donald Grimard, conseiller
M. Fernand Bourget, conseiller
M. Yvan Dallaire, conseiller
Mme Lise Champoux, conseillère
M. Richard Dubé, conseiller

Absence :

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue. Mme Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

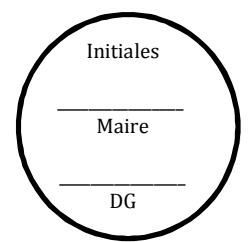
1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-02-029

***Il est proposé par Lise Champoux
Appuyé par Fernand Bourget
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point 13 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert.

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2019
- 2. Période de questions**
- 3. Administration générale et financement**
 - 3.1 Adoption des comptes à payer du 11 janvier au 25 janvier 2019
 - 3.2 Renouvellement du certificat de placement garanti à la Banque Laurentienne
- 4. Législation**
- 5. Sécurité publique**
 - 5.1 Dépôt des rapports incendie
- 6. Transport - Voirie**
- 7. Hygiène du milieu et Environnement**
- 8. Aménagement, urbanisme et développement**
 - 8.1 Rapport comparatif des permis et certificats émis
 - 8.2 Autorisation de formations pour l'inspectrice en bâtiment et environnement
- 9. Loisirs et culture**
- 10. Rapport des comités et événements à venir**
- 11. Période de questions**



12 Affaires nouvelles et suivis

- 12.1 Demande au Programme de soutien à l'action bénévole 2018-2019 pour l'activité du Festival du rire
- 12.2 Partenariat avec le CAB des Sources afin d'offrir un repas gratuit lors de la semaine des popotes roulantes du 17 au 23 mars prochain
- 12.3 Demande d'asphaltage des rues Ross et Côté du Domaine Condor
- 12.4 Demande de soutien à l'abolition de la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec

13 Informations générales et correspondance diverse

- 13.1 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2019
- 13.2 Cooptel – Projet de construction de fibre optique

14 Levée de la séance

ADOPTÉE

1.2 Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2019

Résolution 2019-02-030

Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Ghislain Drouin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Cette période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

NOMS	SUJETS
M. Jacques Jolin	Demande qui planifie l'entretien des chemins d'hiver. Suggère de mettre plus de sable en montant et en descendant les côtes.
Mme Monia Grenier	Questionne les membres du conseil sur les projets concernant les plastiques agricoles.
Mme Nicole Gagnon	Donne son opinion sur les conditions météo et le beau travail des employés municipaux

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes à payer du 11 au 25 janvier 2019

Résolution 2019-02-031

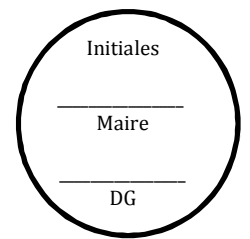
Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes datés entre le 11 et le 25 janvier 2019, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **95 467,67\$**.

ADOPTÉE



3.2 Renouvellement du certificat de placement garanti à la Banque Laurentienne

Résolution 2019-02-032

CONSIDÉRANT QUE le placement de 204 300\$ de la Municipalité est à terme ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de renouveler pour :

- 6 mois à un taux de 2,35% d'intérêt ;
- 12 mois à un taux de 2,57% d'intérêt ;
- 24 mois à un taux de 2,80% d'intérêt ;

*Il est proposé par Lise Champoux
Appuyé par Donald Grimard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil renouvelle le placement de 204 300\$ à la Banque Laurentienne, pour un terme de 12 mois chacun, à un taux de 2,80%.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Dépôt des rapports incendie

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports incendie reçus pour le mois de janvier 2019 et M. Donald Grimard en fait la lecture.

6 TRANSPORT - VOIRIE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport comparatif des permis et certificats émis

Un rapport des permis et certificats émis est déposé, représentant 3 permis pour une valeur totale des travaux de 46 200\$ pour janvier 2019.

Rapport comparatif des permis par année

Mois	Année	Permis construction	Évaluation construction	Permis modification	Évaluation modification	Permis piscine et garage	Évaluation piscine et garage	Permis total	Évaluation total	Autres permis
Janvier	2018	0	0,00 \$	2	116 326,45 \$	0	0,00 \$	2	116 326,45 \$	0
	2019	1	20 000,00 \$	2	26 200,00 \$	0	0,00 \$	3	46 200,00 \$	0
Totaux	2018	0	0,00 \$	2	116 326,45 \$	0	0,00 \$	2	116 326,45 \$	0
	2019	1	20 000,00 \$	2	26 200,00 \$	0	0,00 \$	3	46 200,00 \$	0

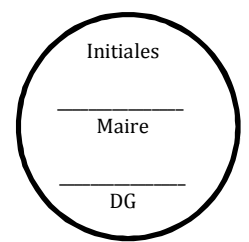
8.2 Autorisation de formations pour l'inspectrice en bâtiment et environnement

Résolution 2019-02-033

CONSIDÉRANT l'embauche récente de l'inspectrice en bâtiment, Mme Fatima Gueye ;

CONSIDÉRANT que l'inspectrice en bâtiment et en environnement se doit de bien maîtriser les lois et règlements applicables à sa fonction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir à Mme Gueye une formation spécialisée ;



CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ offre, à chaque année, des formations diverses en région ;

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise Mme Gueye à s'inscrire aux 3 formations suivantes :

- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées les 8 et 9 mai prochains à Granby ;
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection le 23 mai prochain à Drummondville ;
- Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter le 5 décembre 2019 à Orford.

QUE les frais de déplacement et de repas soient remboursés selon la politique de la Municipalité et sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

10 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les membres du conseil donnent rapport pour les comités suivants :

- Société de développement
- Sécurité publique
- Loisirs

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions à tour de rôle.

Cette période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

NOMS	SUJETS
Mme Louise Chartier	S'informe sur le programme Éco-Énergie Verte
M. Jacques Jolin	Demande ce qu'est le Festival du rire. Demande qui bénéficie des repas gratuits de la popote durant la semaine des popotes roulantes
M. Jacques Lavoie	Déplore l'état des rangs 6 et 15 et du chemin Houle pendant les dernières semaines. Indique aussi qu'il n'y aurait aucun épandage de sable sur les sections de chemin en ligne droite qui ne sont pas pentues.
Mme Louise Chartier	Mentionne que lorsque l'on recherche Wotton sur Google, c'est l'image du bâtiment délabré du coin de la rue Saint-Jean qui apparaît comme référence.
M. Rénald Leroux	Demande à quand les réparations du centre multi.

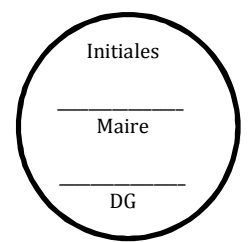
12 AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

12.1 Demande au Programme de soutien à l'action bénévole 2018-2019 pour l'activité du Festival du rire

Mme Lise Champoux explique son intérêt dans le dossier et se retire.

Résolution 2019-02-034

CONSIDÉRANT QUE la 1re édition du Festival du rire de Wotton se tiendra le 24 mars



prochain à la salle municipale ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole ne peut être faite que par un organisme enregistré possédant un numéro d'entreprise du Québec (NEQ) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères du programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton souhaite faire la demande au nom du Festival du rire et remettra 100% des sommes reçues en lien avec la demande du Festival du rire de Wotton, Édition 2019 ;

Il est proposé par Fernand Bourget

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Municipalité demande l'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole 2018-2019 pour la première année d'activité du Festival du rire de Wotton.

QUE la directrice générale soit mandatée afin de transmettre le dossier complet au bureau du député provincial, M. André Bachand.

ADOPTÉE

Retour de Mme Champoux à la table.

12.2 Partenariat avec le CAB des Sources afin d'offrir un repas gratuit lors de la semaine des popotes roulantes du 17 au 23 mars prochain

Résolution 2019-02-035

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande du Centre d'action bénévole des Sources pour le renouvellement du partenariat entre le CAB des Sources et la Municipalité de Wotton afin d'offrir un repas gratuit aux utilisateurs de la popote roulante de Wotton dans le cadre de la semaine des popotes roulantes qui aura lieu du 17 au 23 mars 2019 ;

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Municipalité renouvelle le partenariat pour 2019.

QUE la Municipalité offre un repas gratuit à tous les utilisateurs de la popote roulante sur le territoire de Wotton pendant la semaine des popotes roulantes.

ADOPTÉE

12.3 Demande d'asphaltage des rues Ross et Côté du Domaine Condor

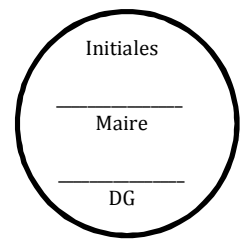
M. Yvan Dallaire explique son intérêt dans le dossier et se retire.

Résolution 2019-02-036

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'asphaltage des rues Ross et Côté dans le Domaine Condor ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est entrée 2 mois après l'adoption par la Municipalité de son budget pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'avant d'asphalter, il faudrait voir à refaire les conduites d'eau potable qui se trouvent sous l'assise du chemin ;



***Il est proposé par Donald Grimard
Appuyé par Richard Dubé
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE la Municipalité informe les citoyens du secteur que les travaux ne pourront pas être réalisés pour l'instant et seront inscrits au calendrier des travaux de voirie, selon la priorité donnée au secteur.

QUE la Municipalité informe les citoyens du secteur qu'il leur est loisible de faire une demande conjointe afin de faire faire les travaux par la Municipalité et de les payer à l'aide d'une taxe de secteur s'ils souhaitent voir les travaux se réaliser en 2019.

ADOPTÉE

Retour de M. Dallaire à la table.

12.4 Demande de soutien à l'abolition de la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec

M. Dion accepte exceptionnellement d'entendre des commentaires sur le sujet. 3 citoyens se font entendre.

Résolution 2019-02-037

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande officielle lui réclamant de soutenir le mouvement d'abolition de la *Loi sur l'enregistrement des armes à feu* ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'enregistrement des armes à feu* est de juridiction provinciale ;

***Il est proposé par Fernand Bourget
Appuyé par Richard Dubé
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE le conseil de la municipalité de Wotton ne prenne pas position dans le dossier.

QUE le conseil de la municipalité de Wotton recommande aux citoyens qui seraient contre le registre, de faire pression au niveau du gouvernement provincial en contactant le député provincial, seuls ou en groupe, pour lui faire part de leurs divers arguments en faveur ou défaveur du registre des armes à feu.

ADOPTÉE

13 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE

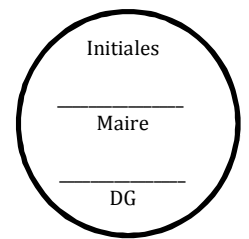
13.1 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2019

Résolution 2019-02-038

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé depuis 13 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encre 20% de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (25,4% pour les garçons et 14,4% pour les filles) ;



CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000\$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le travail du Projet PRÉE et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux, entre 10 000\$ et 20 000\$ par décrocheur potentiel, d'agir en prévention, plutôt que 120 000\$ par décrocheur ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour un emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE le Projet PRÉE organise, du 11 au 15 février 2019, la 10^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet évènement ;

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Ghislain Drouin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

DE proclamer que les 11, 12,13,14 et 15 février 2019 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité ;

D'appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;

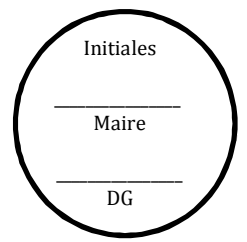
DE faire parvenir copie de cette résolution au Projet partenaires pour la réussite éducative.

ADOPTÉE

13.2 Cooptel – Projet de construction de fibre optique

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2019-02-039



***Il est proposé par Ghislain Drouin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE la séance soit levée à 20h11.

ADOPTÉE

M. Jocelyn Dion
Maire

Mme Julie Brousseau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

